

DEMANDE DE DROIT DE RÉPONSE DRANCY MÉDIA TRIBUNE
du 1 avril au 15 avril 2025

**À LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE
SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE
TRAVAIL (FSSSCT)**

A Madame LE MAIRE DE DRANCY

AU PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

Au Président du FSSCT M. MANGIN Maire Adjoint, Directeur de publication de DrancyMédia

Au Personnel, Aux Usagers des services municipaux et du CCAS

Par Tribune publié à 32 000 exemplaires, la majorité municipale cite que l'enquête est conduite avec les syndicats enquêtant sur le suicide d'un agent municipal exécuté sur son lieu de travail au Centre technique municipal.

TRIBUNES

ÉLUS MAJORITÉ MUNICIPALE

11 mois nous séparent des prochaines élections municipales et nous ressentons déjà le climat délétère voulu par une opposition aux abois qui n'hésite même plus à instrumentaliser le suicide d'un agent municipal. Quand un tel drame se produit, une enquête est conduite avec les syndicats. Ceux-ci ont conclu unanimement que ce drame n'avait pas de rapport avec son travail ! Mais à leurs mensonges habituels, les élus d'opposition n'hésitent même plus à ajouter l'indécence d'utiliser la mort d'un homme ! Chacun appréciera. Pour nuire ou salir nos élus et notre ville, la mobilisation de nos opposants est totale. Pour débattre de propositions concrètes pour la vie de la cité, ils sont aux abonnés absents.
continuonsdrancyensemble@gmail.com

18 / DRANCY média > 1^{er} au 15 avril 2025

« L'enquête a été conduite par 1 représentant employeur, la Ville de Drancy, 4 représentants du personnel de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT).

Les 8 élus du FSSSCT (+8 suppléants) + 4 élus employeurs ont reçu sur table les conclusions de l'enquête et il a été demandé et accepté le report de l'avis sur ce rapport à la prochaine séance plénière au vu de la non-étude de la non-concertation collective CGT, de ces écrits.

Ainsi, aucune conclusion de la CGT et des syndicats n'existent. Ainsi, il ne peut être écrit que « ce drame n'avait pas de rapport avec son travail ! »

La victime ayant choisi de mourir à son lieu de travail, la victime écrit un mot destiné à ceux pouvant lire le message, l'employeur, ses collègues du site exclusivement.

Les conclusions ne font aucunement état de négation ou d'avis positif du suicide en rapport avec son travail.

La CGT et ses élus apporteront les réserves sur cette enquête ou les collègues n'ont pas pu être entendus et d'une enquête ciblant

principalement l'intrusion et les contrôles des agents dans les locaux municipaux.

La CGT constate dans la procédure les redondances d'interdiction sur la communication de cette enquête, alors que le personnel a besoin de sentir l'employeur agir en toute transparence à toutes les étapes.

Ainsi, la ville de Drancy, s'interrogera sur les interdits des agents qui n'existe pas pour le Président du FSSSCT et directeur de publication d'exprimer ou de laisser s'exprimer une réalité faussée des conclusions de l'enquête sur le suicide d'un agent à son lieu de travail.

La CGT rappelle qu'elle a une direction, des dirigeants, des adhérents, seules habilités collectivement à parler au nom du syndicat CGT et que la majorité municipale n'y est pas adhérente même le 1^{er} avril.

Nous vous prions d'agréer, M le Maire adjoint, à nos salutations syndicales.

La CGT Territoriaux